

ATTESTATION D'ACCUEIL

(Maximum sous 15 jours)

Pour la personne qui accueille

Votre numéro de téléphone :

Documents à fournir en photocopies

- Un timbre fiscal de 30 euros, à acheter sur le site : timbres.impots.gouv.fr ou en bureau tabac
- Une pièce d'identité, carte de séjour ou carte de résident en cours de validité ;
 - Le contrat de location ou titre de propriété ;
 - Un justificatif de domicile : quittance de loyer, facture EDF ou autre ;
 - Les justificatifs de **ressources du foyer** :

3 derniers bulletins de salaire de Monsieur et ou Madame **et**

Avis d'imposition du foyer

Si la personne accueillie est mineure : autorisation parentale avec légalisation de signature des parents obligatoire

Informations à remplir concernant la personne hébergée

Nom Prénom :

.....

Date et lieu de naissance :

.....

Nationalité :

.....

Numéro de passeport :

.....

Adresse :

.....

Lien de parenté avec l'hébergeant :

.....

Accompagné de son conjoint (Nom Prénom, Date de Naissance) :

.....

Accompagné de son enfant mineur (Nom Prénom, Date de Naissance) :

.....

Nombre de jours :

.....

Exemple : entre le 01 septembre 2021 et le 28 novembre 2021 (maximum 90 jours)

Informations concernant le logement de l'hébergeant

Nombre de pièces :

.....

Superficie du logement :

.....

Nombre d'occupants permanents et leur lien de parenté :

.....

Âges des éventuels enfants :

.....

Nombre d'occupants temporaires et lien avec l'hébergeant :

.....

Informations sur l'assurance

Les personnes venant en France pour les vacances dans le cadre d'une attestation d'accueil doivent avoir une assurance qui les couvre pour leurs problèmes sociaux ou médicaux à hauteur de 30 000 euros

L'assurance sera souscrite :

Par l'hébergeant :

Par le voyageur :